

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 74 (1979)
Heft: 4-fr

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Publication de la Ligue suisse
du patrimoine national
Paraît 4 fois par an
Tirage: 20000 (allemand et
français)
Rédaction: Marco Badilatti
Collaborateurs permanents:
Claude Bodinier, Pierre Baertschi,
Dorothée von Sprecher,
Ernest Schüle, Rudolf Trüb
Adresse:
Rédaction «Heimatschutz»
Case postale, 8042 Zurich
(tél. 01/600087)
Prix de l'abonnement: 12 fr.
Impression et expédition:
Walter-Verlag AG, 4600 Olten

Au sommaire

Mainmise sur les forces hydrauliques?	1-15
Après une longue pause, de nouveaux plans d'usines électriques sortent des tiroirs. Alerte à nos paysages?	
Lucerne: projet de nouvelle gare	16
Le bâtiment appelé à succéder à celui qui a été incendié en 1971 ne va pas être seulement une gare, mais aussi un centre urbain.	
Bâle se cherche une «meilleure» place du Marché	18
Bonmont et son abbaye	19
Le domaine de Bonmont a été acquis par une société immobilière, qui a prévu de faire donation à l'Etat de l'église cistercienne. Quel sera l'avenir de l'un et de l'autre?	
Tout est bien qui finit bien	21
Cette fois, le référendum n'a pas été demandé: la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 1980	
Conserver ici et aménager là!	23
Belles journées fribourgeoises	28
Le prix Wakker 1980 à Soleure	29
Page de couverture: Le bassin d'accumulation de la Grande-Dixence – exemple d'audacieuse réalisation technique, mais aussi de notre désaccord avec la nature (photo aérienne Comet).	

Editorial

Nouvelle vague d'usines électriques?

Chers lecteurs,

En 1975, à l'assemblée des délégués de l'Union des centrales suisses d'électricité, il a été déclaré qu'une nouvelle extension des installations hydro-électriques n'était plus possible, pour des raisons de protection du paysage. Trois ans plus tard, l'Association suisse pour l'aménagement des eaux adoptait une attitude inverse. Et en 1978 également, les Forces motrices du Nord-Est suisse (NOK) donnaient à entendre qu'elles envisageaient de réaliser leur projet d'exploitation du Rhin antérieur (Ilanz I et II) qui dormait dans un tiroir depuis quinze ans. En même temps surgissait un projet de «raccordement» du Rhin en aval de Coire, en vue d'une production supplémentaire d'électricité. Et l'on sait de reste que dans d'autres parties du pays, comme en Valais, on envisage encore d'autres possibilités d'exploitation des forces hydrauliques. Est-ce une nouvelle vague de construction d'usines qui s'annonce?

On peut le craindre depuis que le rapport sur la «conception globale de l'énergie» publié l'an dernier, tout en relevant que l'appoint d'une plus forte exploitation de la force hydraulique serait trop modeste pour résoudre nos problèmes, déclare néanmoins qu'on ne devrait pas y renoncer... Et l'économie électrique invoque, pour justifier ses plans, la résistance à la construction de centrales nucléaires, la nécessité de remplacer le pétrole et le besoin croissant d'énergie. Du point de vue de la protection des sites, on objecte que de nouvelles usines électriques menaceront les derniers grands cours d'eau du pays et que la nature est exposée à de nouvelles mainmises.

Une fois de plus, les problèmes d'une civilisation non maîtrisée aboutissent au heurt de l'idéal et des intérêts matériels. Mais ceux qui ne cessent de nous promettre le paradis de la technologie ne sont pas seuls responsables de cette situation. Le camp de certains apôtres de l'environnement, dont la tactique du tout ou rien aboutit à mettre en danger leurs propres objectifs, peut aussi se prendre par le bout du nez. Car ni la science, ni la défense de l'environnement, ne peuvent planer au-dessus des données de fait et des évolutions de la société. Si elles le font quand même, le choc en retour ne se fait pas attendre.

Marco Badilatti